

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DES PECHEs, DES INFRASTRUCTURES
MARITIMES ET PORTUAIRES (MPIMP)**

**DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE
LA SURVEILLANCE DES PECHEs (DPSP)**

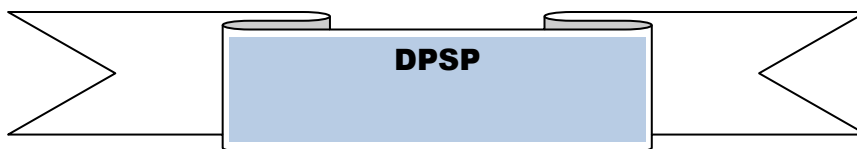


**RAPPORT ANNUEL DES
STATISTIQUES 2024**

Cité Fenêtres Mermoz - Dakar - Corniche Ouest

Email : surpeche@hotmail.com - BP : 3656

Tél. : 33 860 24 65 - Fax : 33 860 31 19



DIRECTEUR

Capitaine de Vaisseau Karim Moulaye MARA

Chargée du bureau Statistique

Ousseynatou Bah DIALLO

EQUIPE DE REDACTION

Ousseynatou Bah DIALLO

Publication :

**Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
(DPSP)**

Table des matières

Liste des acronymes	4
Avant-propos	5
RESUME	6
I/ TABLEAU RECAPITULATIF DU SCS DE JANVIER A DECEMBRE 2024	9
II.ACTIVITES OPERATIONNELLES.....	10
II.1 : Synthèse des patrouilles aériennes par l'Armée de l'Air sénégalaise et les Eléments Français au Sénégal (EFS)	10
II.1.1: Graphique: Nombre de navires détectés et survolés par trimestre	10
II.1.2: Graphique : Pourcentage des missions de patrouille aérienne par trimestre.....	11
II.1.3: Graphique : Nombre total de navires détectés et identifiés.....	11
II.2 : Synthèse des patrouilles maritimes DPSP/EM Marine	12
II.4 : Synthèse des patrouilles maritimes de surveillance participative par centre secondaire de surveillance côtière.....	13
II.4.1 : Graphique : nombre de pirogues inspectées par centre	13
III.INSPECTIONS ET CONTROLES (DIC)	14
III.1 : Suivi VMS des navires nationaux par type de pêche	14
III.3 : Tableau récapitulatif du suivi VMS des navires nationaux et étrangers...	14
III.4 : Activités des inspections à quai.....	15
III.4.1.1 Graphique : Nombre de navires nationaux inspectés par option.....	15
III.4.1.2 Graphique : Nombre de navires nationaux inspectés par trimestre.....	15
III.4.2 : Navires étrangers inspectés par option et par trimestre	16
III.4.2.1 Graphique : Nombre de navires étrangers inspectés par option	16
III.4.2.2 Graphique : Nombre de navires étrangers inspectés par trimestre	16
III.4.3 : Nombre de navires inspectés par nationalité	17
III.5 : Arraisonnements et conciliations	17
III.5.1 : Arraisonnements de navires nationaux et étrangers.....	17
III.6 : Déclarations de préjudices et conciliations.....	17
III.7 : Embarquement des observateurs par type de pêche	18
III.7.1 Graphique : Nombre d'embarquements des observateurs par trimestre.....	18
III.8 : Certification de capture des produits de la pêche	19
III.8.2 Graphique : Nombre total de certificats délivrés par trimestre	19

IV. ACTIVITES DE LA SECURITE DES PECHEURS ARTISANS.....	20
IV.1 : Bilan des évènements marins par régions	20
IV.1.1 : Graphique du nombre d'accidents par région	20
IV.2: Bilan des évènements marins par trimestre.....	21
IV.2.1 : Graphique des évènements marins par trimestre	21
V : Suivi de la gestion des gilets de sauvetage	22
V.1 : Distribution de gilets de sauvetage	22

Liste des acronymes

- **AMP :** Aires marines protégées
- **CC DEMC :** Chalutier crevettier démersal côtier
- **CC DEMP :** Chalutier crevettier démersal profond
- **CP DEMC :** Chalutier poissonnier démersal côtier
- **CP DEMP :** Chalutier poissonnier démersal profond
- **CP PELC :** Chalutier poissonnier pélagique côtier
- **CRRS :** Centre Radar Radio Satellite
- **CSRP :** Commission Sous Régionale des Pêches
- **DIC :** Division des Inspections et du Contrôle
- **DCP :** Dispositifs de Concentration de Poisson
- **DPSP :** Direction de la Protection et de la surveillance des Pêches
- **EFS :** Eléments français au Sénégal
- **EM-Marine :** Etat-major marine nationale
- **INN :** Pêche illicite, non déclarée et non réglementée
- **LPDC :** Licence de pêche démersale Côtière
- **LPDP :** Licence de pêche démersale Profonde
- **LPPC :** Licence de pêche pélagique Côtière
- **LPPH :** Licence de pêche pélagique Hauturière
- **MPEM :** Ministère des Pêches et de l'Economie maritime
- **SCS :** Suivi, Contrôle et Surveillance
- **SN :** Sénégal
- **Trim. :** Trimestre
- **UE :** Union européenne
- **VMS :** Vessel, Monitoring System

Avant-propos

Au Sénégal, les activités statistiques sont régies par la Loi 2004 – 21 du 21 juillet 2004 qui définit les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui gèrent les activités des services et organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques. Elle traite du fonctionnement général et de la coordination du système statistique national,

Le système statistique national a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux entreprises et organisations non gouvernementales, aux médias, aux chercheurs et au public des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation.

Ainsi, le décret 2018 – 1292 portant organisation du Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime (MPEM) stipule que la Direction de la Protection et de la surveillance des pêches (DPSP) a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique définie par l'Etat en matière de protection et de surveillance des pêches maritime et continentale ainsi que du contrôle et du renforcement de la sécurité de la pêche artisanale. A ce titre, la DPSP collecte, traite et diffuse des données statistiques.

Conformément à l'arrêté 002210 du 06 février 2019 portant organisation et fonctionnement de la DPSP, les informations statistiques sont collectées au niveau des différents bureaux des divisions ; à travers des outils, de suivi des navires et des embarcations de pêche, qui sont constitués par le :

- *listing des navires autorisés à pêcher au Sénégal,*
- *journal de veille du Centre Radar Radio Satellite (CRRS),*
- *VMS (Vessel, Monitoring Système),*
- *certificat de capture simplifié (pirogues),*
- *certificat de capture (navires industriels),*
- *registre de suivi de la certification des captures,*
- *certificat à la première vente,*
- *rapport de patrouille aérienne,*
- *rapport de patrouille maritime,*
- *registre de suivi d'embarquement ou de débarquement des observateurs des pêches ;*
- *rapport des centres secondaires de surveillance côtière,*
- *registre de suivi du programme gilet de sauvetage,*
- *registre de suivi des balises de géolocalisation,*
- *registre de suivi des événements marins ;*
- *registre de suivi des conciliations entre acteurs,*
- *rapport de marée des observateurs,*
- *rapport d'inspection au port et en rade,*
- *registre de suivi des requêtes d'assistance (certificat de capture)*
- *registre de suivi des arraisonnements.*

Ce présent rapport compile les données statistiques sur le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches et la sécurité des pêcheurs artisans.

Il est conçu comme un tableau de bord et de baromètres d'appréciation du niveau d'efficacité des actions prévues, et permettra d'apporter les mesures correctives nécessaires.

RESUME

Au cours de l'année 2024, le suivi de la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) par l'autorité compétente, la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches, s'est déroulée comme suit :

1. La surveillance aérienne est assurée par Les Éléments Français au Sénégal (EFS) en collaboration avec la DPSP, et l'Armée de l'Air sénégalaise qui a acquis un avion multifonctionnel pour la lutte contre la pêche INN.

Les opérations de survol ont permis d'observer et d'identifier au total trois cent douze (312) navires en 2024 contre six cent quatre-vingt-treize (693) en 2023 soit une forte diminution de 55% en valeur relative. Toutefois, le nombre de mission a connu une baisse de 54% en valeur relative et 19 unités en valeur absolue par rapport à l'année 2023. Les patrouilles aériennes n'ont pas été réalisées au quatrième trimestre 2024 pour des raisons techniques.

2. Les activités de patrouilles maritimes visent à contrôler les navires de toute nationalité, présents dans les eaux sous juridiction sénégalaise et en haute mer. Les patrouilleurs de la Marine nationale ont inspecté respectivement 184 unités et les vedettes de la DPSP ont contrôlé 533 unités ; soit un total de 717 unités pour l'année 2024.

3- Les activités de surveillance participative ont été menées dans les centres secondaires de surveillance côtière. 14 826 (quatorze mille huit cent vingt-six) embarcations de pêche artisanale ont été contrôlées en 2024 contre 14 239 (quatorze mille deux cent trente-neuf) embarcations de pêche artisanale en 2023. On constate une augmentation de 4% en valeur relative et 587 unités en valeur absolue par rapport à l'année 2023. Aussi, le nombre total de patrouille s'est progressé de 8% en valeur relative. Des inspections ont été menées dans les

centres de Saint-Louis (37%), de Cap Skiring (18%), de Djiffère (12%) de Lompoul (7%), de Mbour (7%) et de Cayar (6%).

4- Pour le suivi VMS, la DPSP dispose d'outils de suivi, contrôle et de surveillance des pêches :

- ✓ VMS : Vessel Monitoring System (système de positionnement par satellite) : système qui fournit un rapport sur la position des navires à des intervalles réguliers ;

En 2024, cent trente et un (131) navires nationaux ont été suivis par VMS. Les navires étrangers n'ont pas été réalisés pour ce quatrième trimestre 2024 à cause du non-renouvellement de licences de pêche dont l'échéance a expiré.

5- Les activités d'inspection à quai ont été réalisées par les équipes de la brigade de veille portuaire qui contrôlent tous les navires qui touchent le port de Dakar en conformité avec l'Accord de 2009 de la FAO relatif à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'Etat du port.

Pour, la brigade de veille portuaire, au total mille sept cinquante et un (1751) inspections et/ou contrôles ont été réalisés à quai durant l'année 2024. Le nombre de navires nationaux en représente mille quinze (1015) contre mille cinquante-trois (1053) en 2023, soit une diminution de 3,61% en valeur relative. Les navires étrangers de pêche industrielle représentent sept cent trente-six (736) contre deux cent soixante-treize (273) à la même période de l'année précédente, soit une augmentation de 169,60%. Cette hausse est causée par l'arrivée massive des navires gambiens en 2024.

6- Concernant les arraisonnements durant l'année 2024, quarante-huit (48) navires de pêche industrielle ont été arraisonnés.

7- S'agissant des conflits entre la pêche artisanale et la pêche industrielle, il a été recensé 39 cas de déclaration de destruction de matériel de pêche durant l'année 2024. Sur un montant total des dégâts enregistrés de 64 774 000 FCFA, la somme de 5 969 881 FCFA a été versée aux pêcheurs artisanaux en guise de dédommagement.

8- En 2024, le nombre d'embarquements d'observateurs a été de 65, comparé à 57 en 2023. Le nombre d'embarquement s'est légèrement amélioré et aucun sennear de l'Union européenne n'a embarqué un observateur sénégalais.

9- La certification des captures des produits de la pêche, 196 695 tonnes ont été certifiées en 2024 contre 213 786 tonnes en 2023, soit une diminution de 8% en valeur relative et 17 091 en valeur absolue. En outre, une baisse de 6% a été constatée dans le nombre total de certificats de capture délivrés, passant de 14 184 en 2024 à 15 103 certificats en 2023.

10- Durant cette année 2024, il a été recensé 76 accidents en mer contre 100 accidents en 2023 soit une diminution de 24% en valeur relative et 24 unités en valeur absolue. Les principaux cas recensés concernent les régions de Saint louis (30), de Thiès (18) et de Ziguinchor (17) sont les plus touchées. Le nombre de pertes en vie humaines et le nombre des personnes portées disparues ont atteint 110 personnes au cours de l'année contre 135 comparé à la même période de l'année 2023. Les cas d'accident sont principalement dus aux chavirements, égarements, chutes, et destruction de matériels.

11- La DPSP a distribué 25 210 gilets de sauvetage. Les principaux bénéficiaires sont les pêcheurs (18 200), les institutions et associations (7 010).

I/ TABLEAU RECAPITULATIF DU SCS DE JANVIER A DECEMBRE 2024

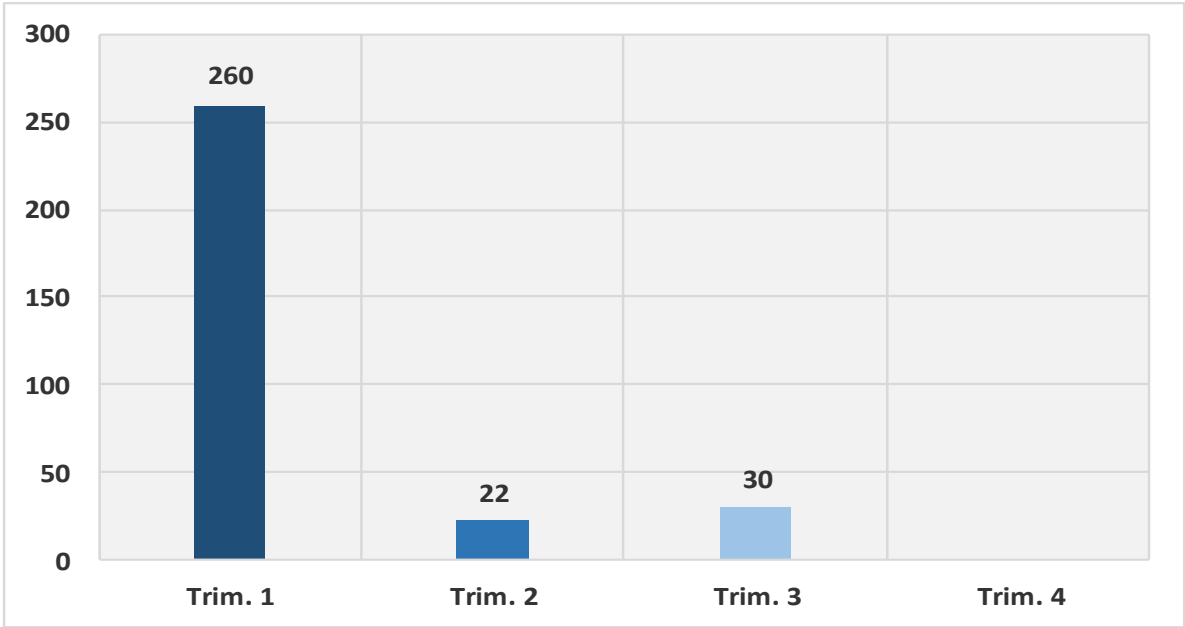
A/ OPERATIONS DE SURVEILLANCE							
Structures d'exécution	Nombre de missions	Nombre de jours cumulés	Unités inspectées ou observées		Unités arraisonnées		Observations
			Pirogues	Navires pêche Industrielle	Pirogues	Navires Pêche Industrielle	
CSRP/ Opération conjointe de surveillance	-	-	-	-	-	-	NEANT
Stations côtières, centres de pêche continentale et Brigades de surveillance participative	1446	366	14826	-	1165	-	Contrôle permis de pêche et gilets de sauvetage / Taille des espèces et AMP
DPSP (patrouille maritime)	115	-	533	-	15	-	-
EM-MARINE (patrouille maritime)	428	1223	-	184	03	48	Les données statistiques relatives aux arraisonnements de navires de pêche industrielle sont semestriels
Brigade de veille portuaire / Inspections à quai	Tous les jours 24/24	Tous les jours 24/24	-	1751	-		
CRRS-Centre Radio Radar Satellite / Suivi VMS	Tous les jours 24/24	Tous les jours 24/24	-	131	-		
Bureau des Opérations (Patrouille aérienne)	16	16	-	312	-		
B/ INSPECTIONS ET CONTROLE / CERTIFICATION							
	PRODUITS CERTIFIES DIRECTION		PRODUITS CERTIFIES AEROPORT		TOTAL		
	Poids (tonnes)	Nombre de certificats de capture	Poids (tonnes)	Nombre de certificats de capture	Poids (tonnes)	Nombre de certificats de capture	
Certification de capture des produits de la pêche	192 550	8 084	4 145	6 100	196 695	14 184	
C/ SECURITE DES PECHEURS - BILAN DES EVENEMENTS MARINS							
Sécurité et Assistance des pêcheurs artisans	Nombre d'accidents	Nombre de Personnes portées disparues	Nombre de pertes en vies humaines	Nombre de personnes rescapées	Montant estimé des dégâts matériels en F CFA		
	76	76	34	355	85 860 500 FCFA		
D/ EMBARQUEMENT DES OBSERVATEURS							
Nombre d'embarquement						TOTAL : 65	

II.ACTIVITES OPERATIONNELLES

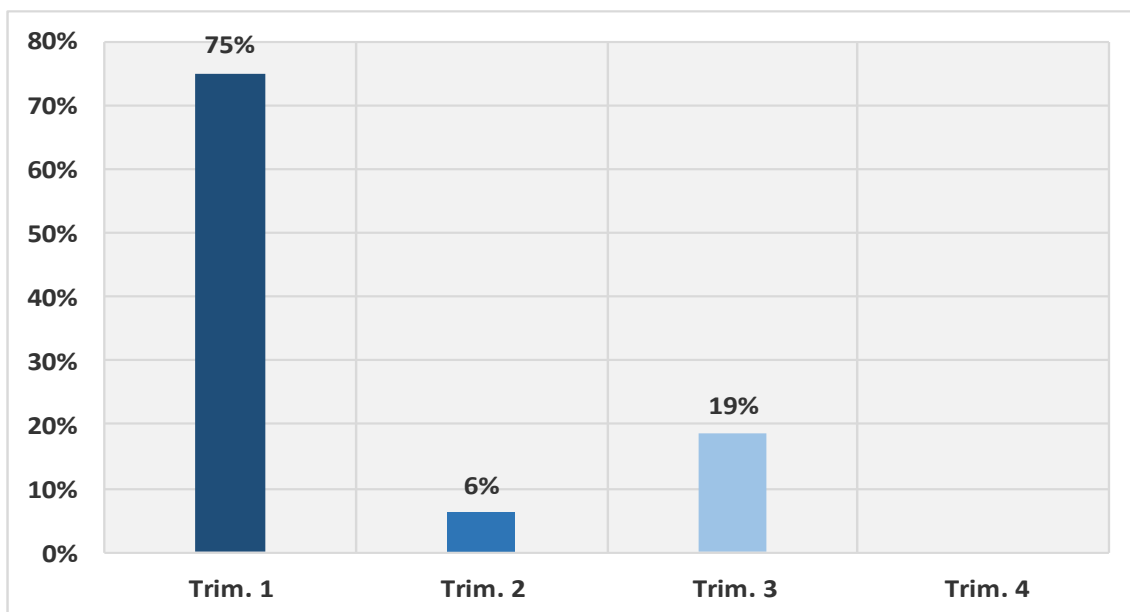
II.1 : Synthèse des patrouilles aériennes par l’Armée de l’Air sénégalaise et les Eléments Français au Sénégal (EFS)

Période	Nombre de missions	Nombre d’heures de vol	Nombre de navires détectés	Nombre de navires survolés	Nombre de navires identifiés
Trim. 1	12	36	260	260	260
Trim. 2	1	3	22	22	22
Trim. 3	3	9	30	30	30
Trim. 4	-	-	-	-	-
Total	16	48	312	312	312
Rappel 2023	35	105	693	693	693
Variation	-19	-57	-381	-381	-381
Evolution en %	-54%	-54%	-55%	-55%	-55%

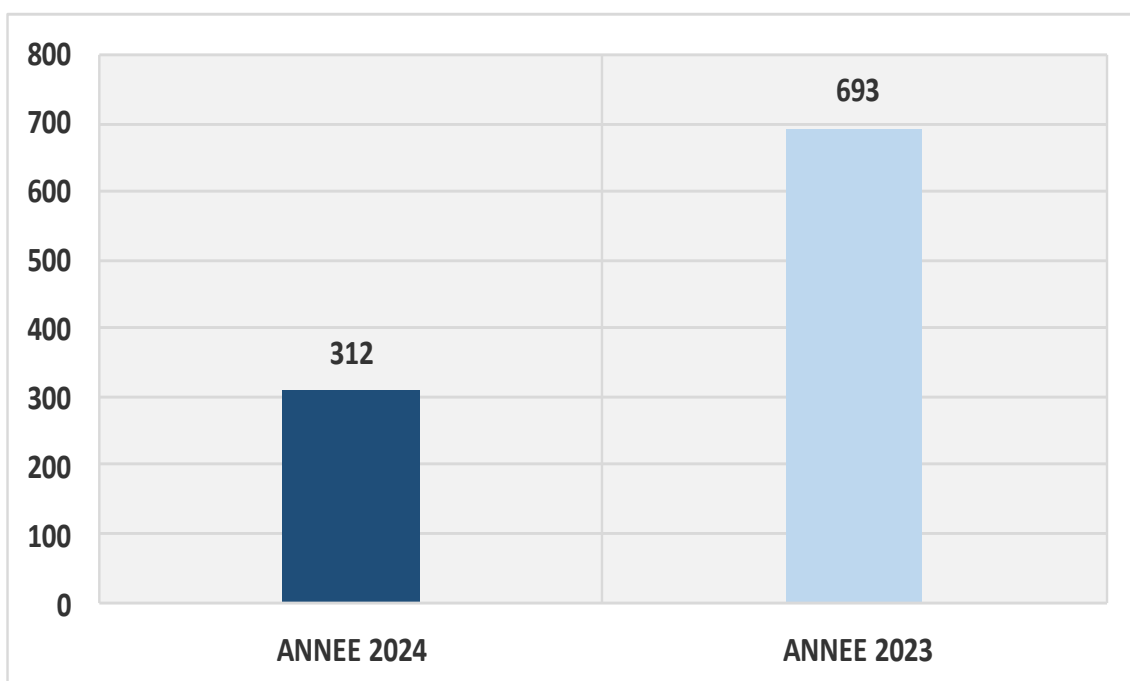
II.1.1: Graphique: Nombre de navires détectés et survolés par trimestre



II.1.2: Graphique : Pourcentage des missions de patrouille aérienne par trimestre



II.1.3: Graphique : Nombre total de navires détectés et identifiés



II.2 : Synthèse des patrouilles maritimes DPSP/EM Marine

Trimestre	Nbre de mission	Nbre de jours en mer cumulés	Unités inspectées	
			Pirogues	Navires
Trim. 1	105	270	-	18
Trim. 2	87	269	-	39
Trim. 3	111	357	-	50
Trim. 4	125	327	-	77
Total	428	1223	-	184

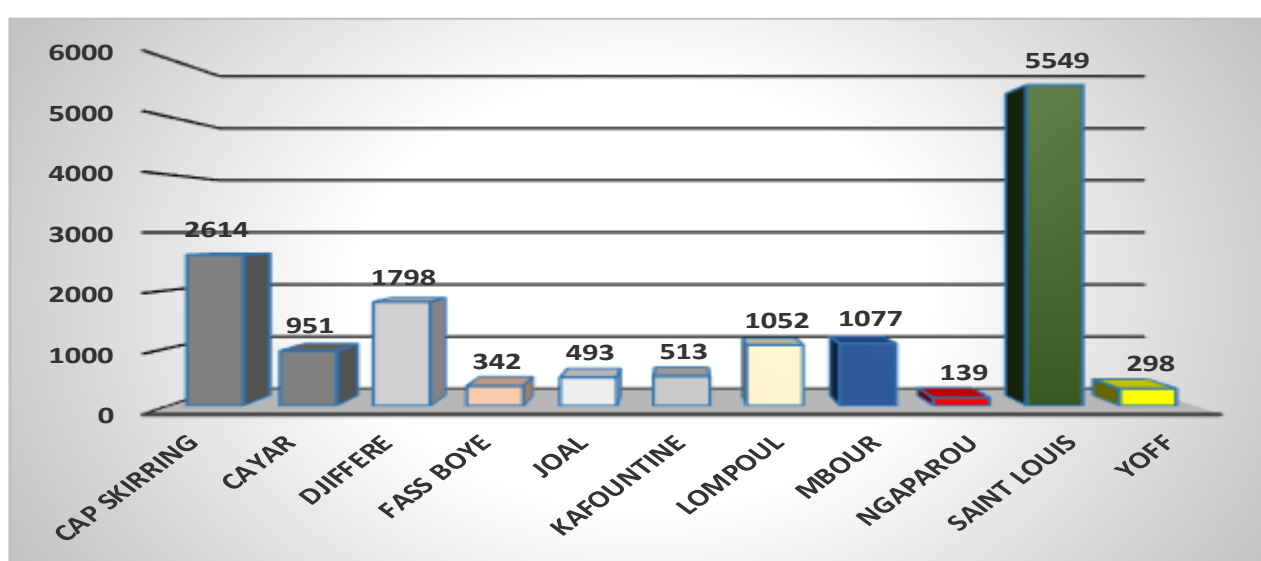
II.3 Synthèse des patrouilles maritimes DPSP/EM Marine (DPSP VEDETTE)

Trimestre	Nbre de mission	Nbre de jours	Unités inspectées	
			Pirogues	Navires
Trim. 1	32	-	218	-
Trim. 2	31	-	218	-
Trim. 3	27	-	54	-
Trim. 4	25	-	43	-
Total	115	-	533	-

II.4 : Synthèse des patrouilles maritimes de surveillance participative par centre secondaire de surveillance côtière

Centres secondaire de surveillances côtières (CSSC)	Nombre de patrouilles	Pirogues inspectées	% Pirogues inspectées	Pirogues arraisonnées	Navires contrôlés	Navires arraisonnés
CAP SKIRRING	49	2614	18%	14	-	-
CAYAR	70	951	6%	8	-	-
DJIFFERE	52	1798	12%	529	1	-
FASS BOYE	39	342	2%	-	6	-
JOAL	89	493	3%	54	-	-
KAFOUNTINE	55	513	3%	19	-	-
LOMPOUL	120	1052	7%	183	5	-
MBOUR	118	1077	7%	217	-	-
NGAPAROU	82	139	1%	59	-	-
SAINT LOUIS	703	5549	37%	27	-	-
YOFF	69	298	2%	55	1	-
Total	1 446	14 826	100%	1 165	13	-
Rappel 2023	1 333	14 239		1 506	3	-
Variation	113	587		-341	10	-
Evolution	8%	4%		-23%	333%	-

II.4.1 : Graphique : nombre de pirogues inspectées par centre



III.INSPECTIONS ET CONTROLES (DIC)

III.1 : Suivi VMS des navires nationaux par type de pêche

Type de Licence de Pêche	4 ^{ème} Trimestre 2024	Rappel 4 ^{ème} Trimestre 2023	Variation	Evolution
Démersale Côtière (LPDC)	63	67	-4	-6%
Démersale Profonde (LPDP)	57	55	2	4%
Pélagique Côtière (LPPC)	3	5	-2	-40%
Pélagique Hauturière (LPPH)	8	12	-4	-33%
TOTAL	131	139	-8	-6%

III.2 : Suivi VMS des navires étrangers par type de pêche

Nationalité	Type de licence	Annuel 2024	Rappel Annuel 2023	Variation	Evolution en %
ESPAGNOLE	Licence Pêche Démersale Profonde (LPDP)	-	-	-	-
	Licence Pêche Pélagique Hauturière (LPPH)	-	10	-10	-100%
Sous Total		-	10	-10	-100%
FRANCAISE	Licence Pêche Pélagique Hauturière (LPPH)	-	10	-10	-100%
Sous Total		-	10	-10	-100%
Total Général		-	20	-20	-100%

REMARQUE : la liste des navires autorisés est de 160 navires. Si on soustrait le navire d'appui qui n'a pas de type de licence on arrive au résultat susmentionné pour le rappel annuel 2023.

III.3 : Tableau récapitulatif du suivi VMS des navires nationaux et étrangers

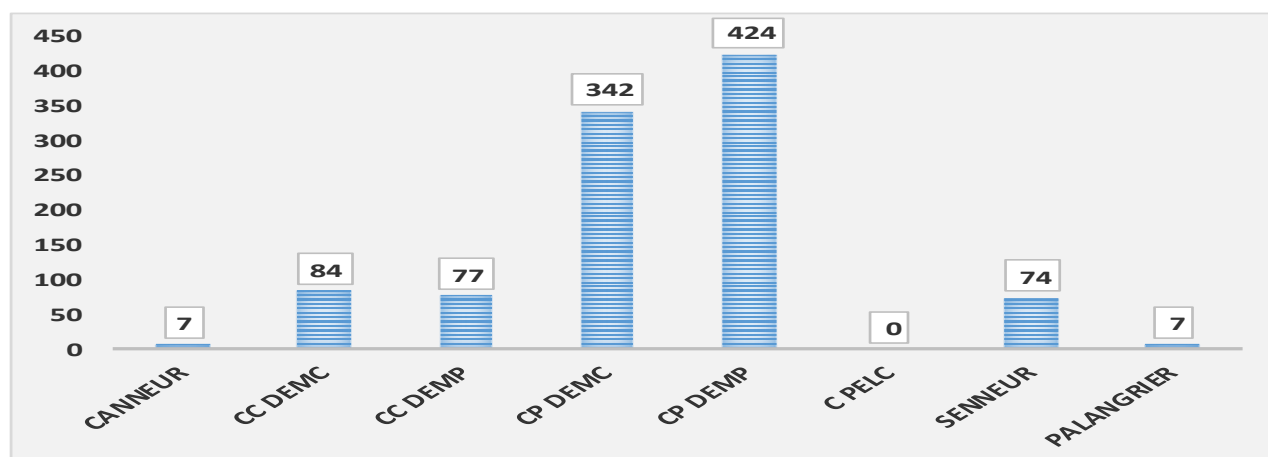
Type de licence de pêche	Annuel 2024	Rappel Annuel 2023	Variation	Evolution en %
Navires nationaux	131	139	-8	-6%
Navires étrangers	-	21	-	-100%
TOTAL	131	160	-29	-18%

III.4 : Activités des inspections à quai

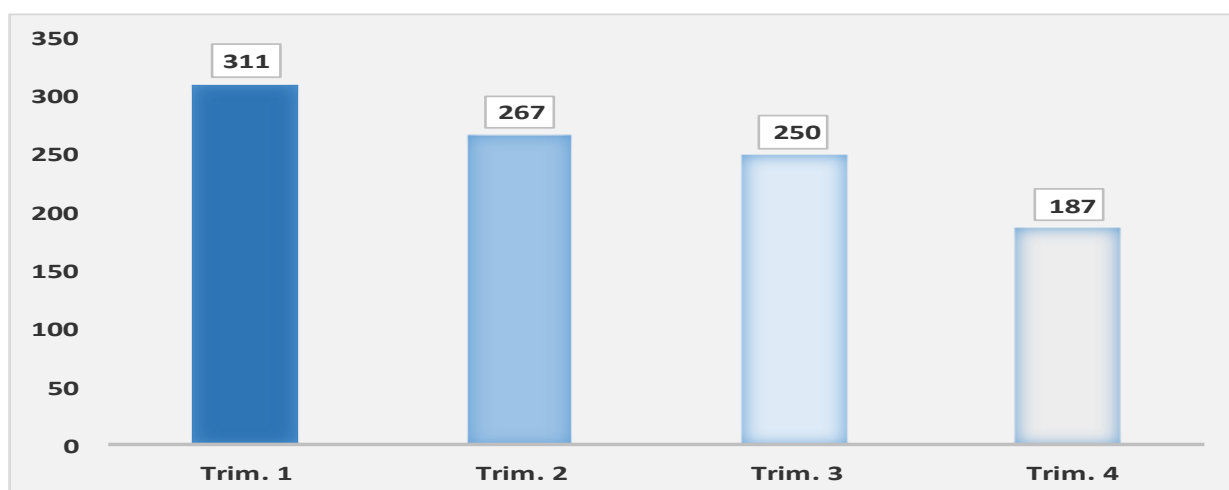
III.4.1 : Navires nationaux inspectés par option et par trimestre

	CANNEUR	CC DEMC	CC DEMP	CP DEMC	CP DEMP	C PELC	SENNEUR	PALANGRIER	Total général
Trim. 1	1	8	14	66	211	-	11	-	311
Trim. 2	1	21	25	93	110	-	16	1	267
Trim. 3	2	34	20	98	70	-	24	2	250
Trim. 4	3	21	18	85	33	-	23	4	187
Total	7	84	77	342	424	-	74	7	1015
Rappel 2023	3	61	81	272	529	41	66	-	1053
Variation	4	23	-4	70	-105	-41	8	7	-38
Evolution %	133,33%	37,70%	-4,94%	25,74%	-19,85%	-100,00%	12,12%	-	-3,61%

III.4.1.1 Graphique : Nombre de navires nationaux inspectés par option



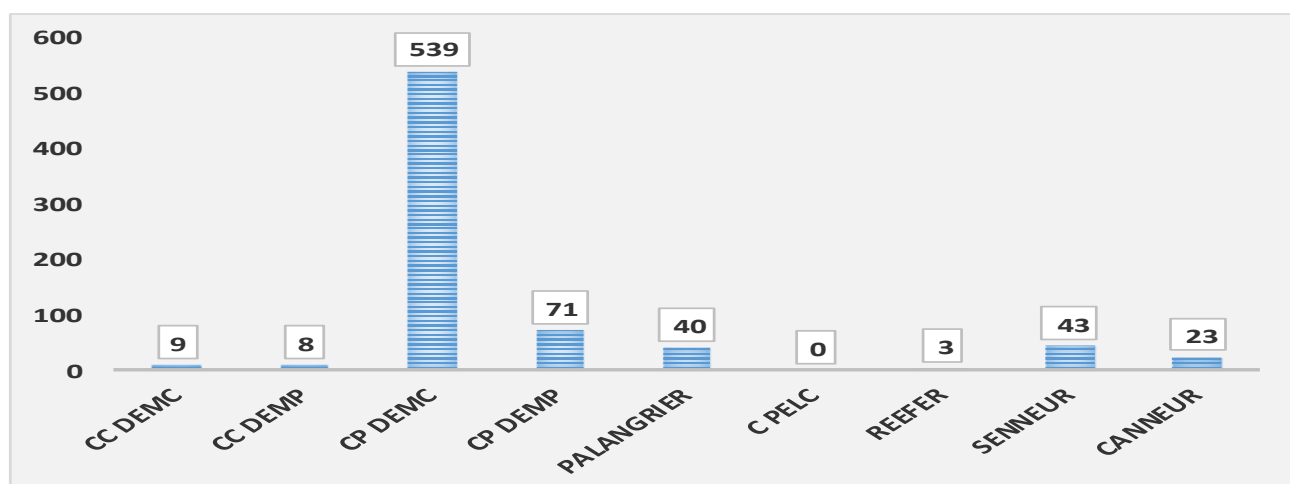
III.4.1.2 Graphique : Nombre de navires nationaux inspectés par trimestre



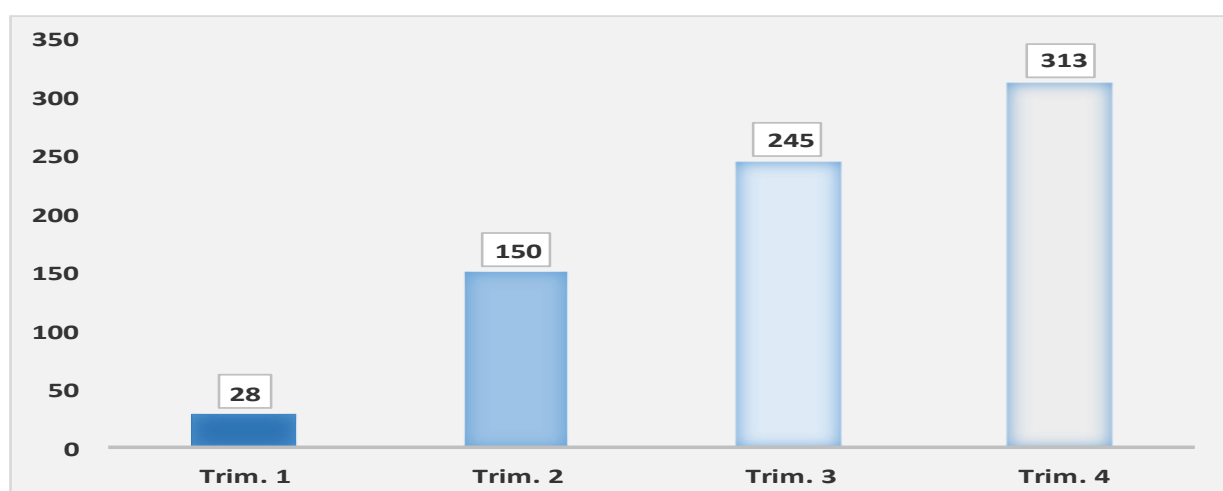
III.4.2 : Navires étrangers inspectés par option et par trimestre

	CC DEMC	CC DEMP	CP DEMC	CP DEMP	PALANGRIER	C PELC	REEFER	SENNEUR	CANNEUR	Total général
Trim. 1	3	1	11	8	3	-	-	-	2	28
Trim. 2	4	5	95	16	13	-	-	13	4	150
Trim. 3	-	-	179	24	14	-	-	19	9	245
Trim. 4	2	2	254	23	10		3	11	8	313
Total	9	8	539	71	40	-	3	43	23	736
Rappel 2023	21	43	113	22	15	-	-	31	28	273
Variation	-12	-35	426	49	25	-	-	12	-5	463
Evolution %	-57,14%	-81,40%	376,99%	222,73%	166,67%	-	-	38,71%	-17,86%	169,60%

III.4.2.1 Graphique : Nombre de navires étrangers inspectés par option



III.4.2.2 Graphique : Nombre de navires étrangers inspectés par trimestre



III.4.3 : Nombre de navires inspectés par nationalité

Débarquements par nationalité		
Nationalités	Nombre	%
SENEGALAISE	1015	57,97%
ESPAGNOLE	80	4,57%
CHINOISE	221	12,62%
GAMBIENNE	347	19,82%
IVOIRIENNE	3	0,17%
BISSAU GUINENNE	36	2,06%
MAURITANIENNE	4	0,23%
FRANCAISE	8	0,46%
ITALIEENNE	8	0,46%
GUINEENNE	8	0,46%
PANAMEENNE	5	0,29%
TAIWANAISE	3	0,17%
SAN SALVADORIENNE	5	0,29%
EGYPTIENNE	3	0,17%
ANGOLAISE	5	0,29%
TOTAL	1751	100,00%

III.5 : Arraisonnements et conciliations

III.5.1 : Arraisonnements de navires nationaux et étrangers

	Navires nationaux	Navires étrangers	Total
Premier semestriel	24	-	24
Deuxième semestriel	22	2	24
Total	46	2	48

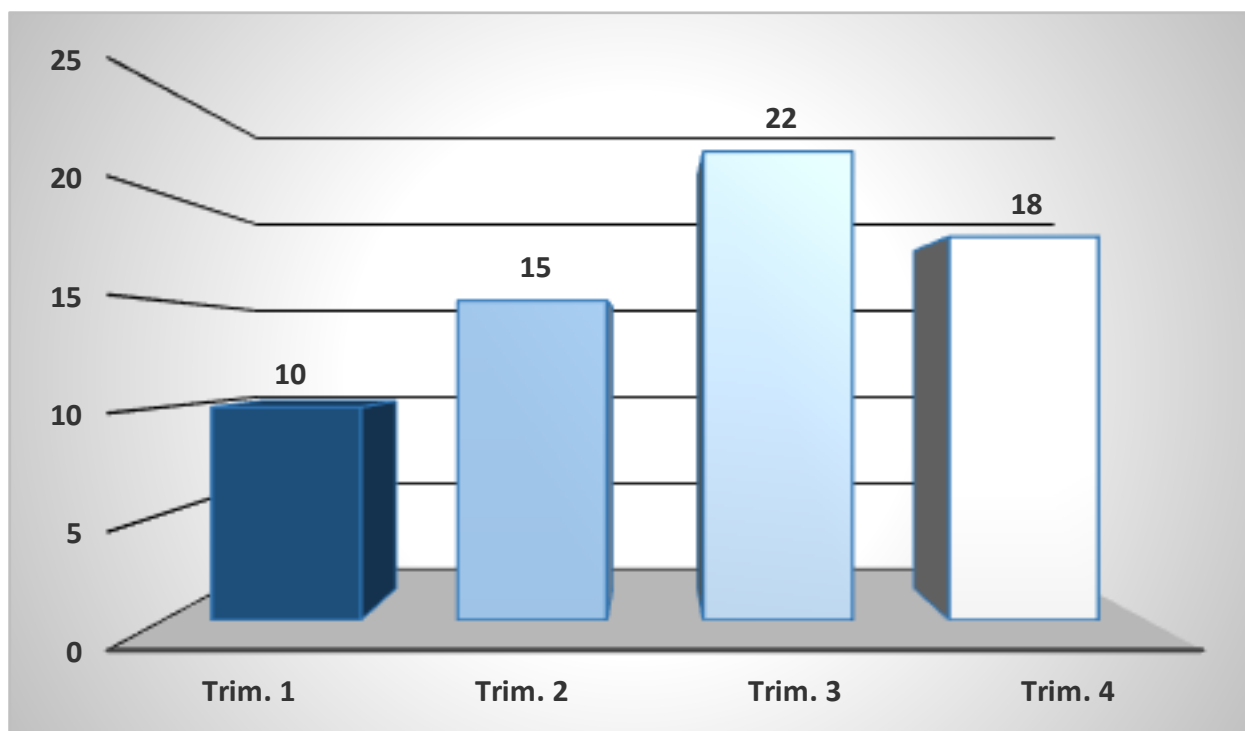
III.6 : Déclarations de préjudices et conciliations

Période	Nbre de cas	Montant des dégâts	Montant des réconciliations	% réconciliations
Trim. 1	11	20 874 000	1 850 000	30,99%
Trim. 2	14	22 410 000	2 031 000	34,02%
Trim. 3	7	17 083 000	1 588 881	26,61%
Trim. 4	7	4 407 000	500 000	8,38%
Total	39	64 774 000 FCFA	5 969 881 FCFA	100%

III.7 : Embarquement des observateurs par type de pêche

	Embarquement						Total
	Canneur	Senneurs SN	Senneurs Ue	Merlutiers	CP DEMC	Chalutiers SN	
Trim. 1	2	7	-	1	-	-	10
Trim. 2	5	10	-	-	-	-	15
Trim. 3	6	11	-	1	-	4	22
Trim. 4	1	9	-	-	-	8	18
Total	14	37	-	2	-	12	65
Rappel 2023	15	32	-	4	-	6	57
Variation	-1	5	-	-2	-	6	8
Evolution en %	-7%	16%	-	-50%	-	100%	14%

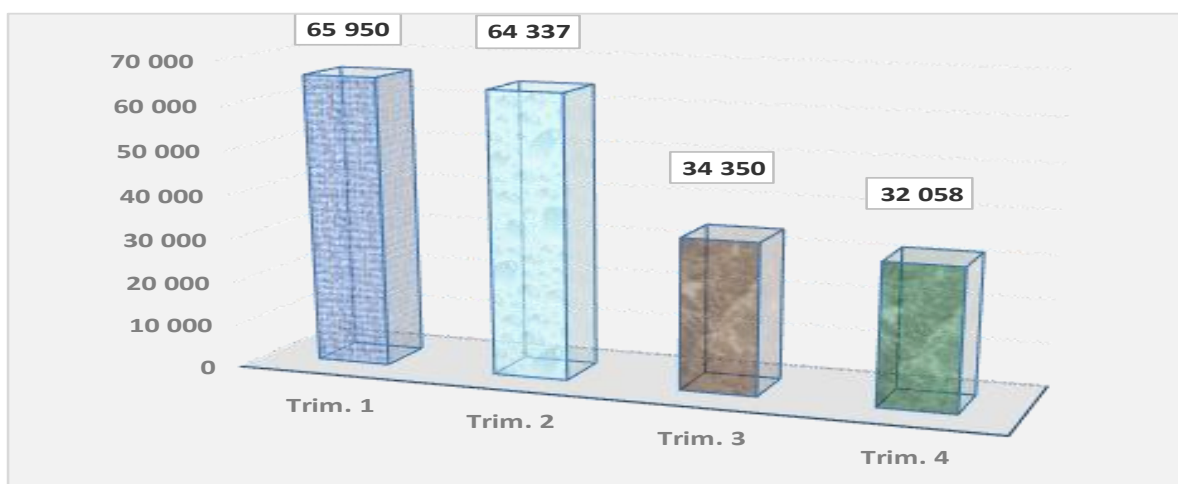
III.7.1 Graphique : Nombre d'embarquements des observateurs par trimestre



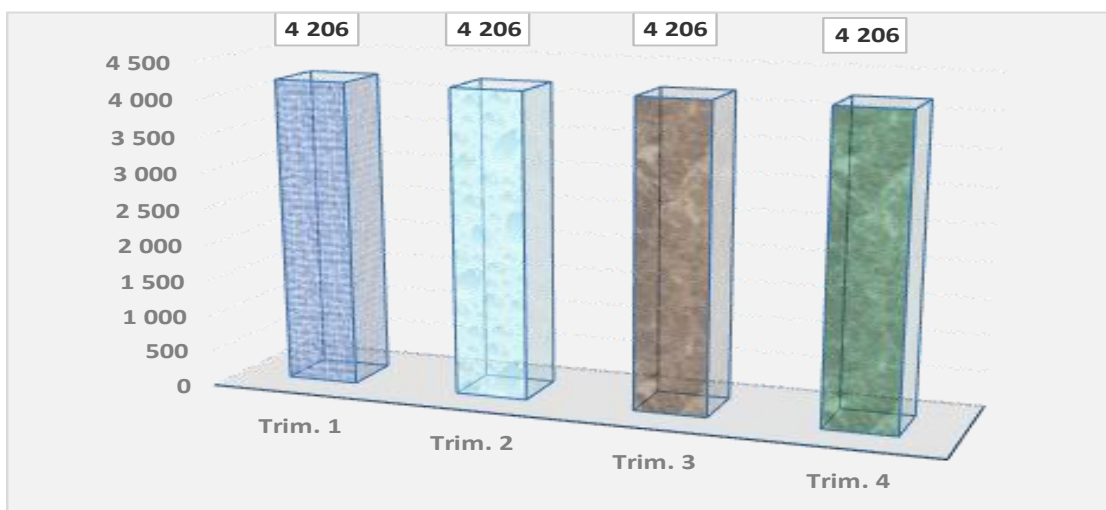
III.8 : Certification de capture des produits de la pêche

	Produits certifiés Direction			Produits certifiés Aéroport			TOTAL		
	Nombre de certificats de capture	Poids (tonnes)	%	Nombre de certificats de capture	Poids (tonnes)	%	Nombre de Certificats	Poids (tonnes)	Part tonnage total en%
Trim. 1	2 532	64 761	34%	1 674	1 189	29%	4 206	65 950	34%
Trim. 2	2 514	63 180	33%	1 667	1 157	28%	4 181	64 337	33%
Trim. 3	1 612	33 556	17%	1 391	794	19%	3 003	34 350	17%
Trim. 4	1 426	31 053	16%	1 368	1 005	24%	2 794	32 058	16%
Total	8 084	192 550	100%	6 100	4 145	100%	14 184	196 695	100%
Rappel 2023	8 861	209 641		6 242	4 145		15 103	213 786	
Variation	-777	-17 091		-142	-		-919	-17 091	
Evolution en %	-9%	-8%		-2%	-		-6%	-8%	

III.8.1 Graphique : Quantités totale de produits certifiés par trimestre(en tonnes)



III.8.2 Graphique : Nombre total de certificats délivrés par trimestre

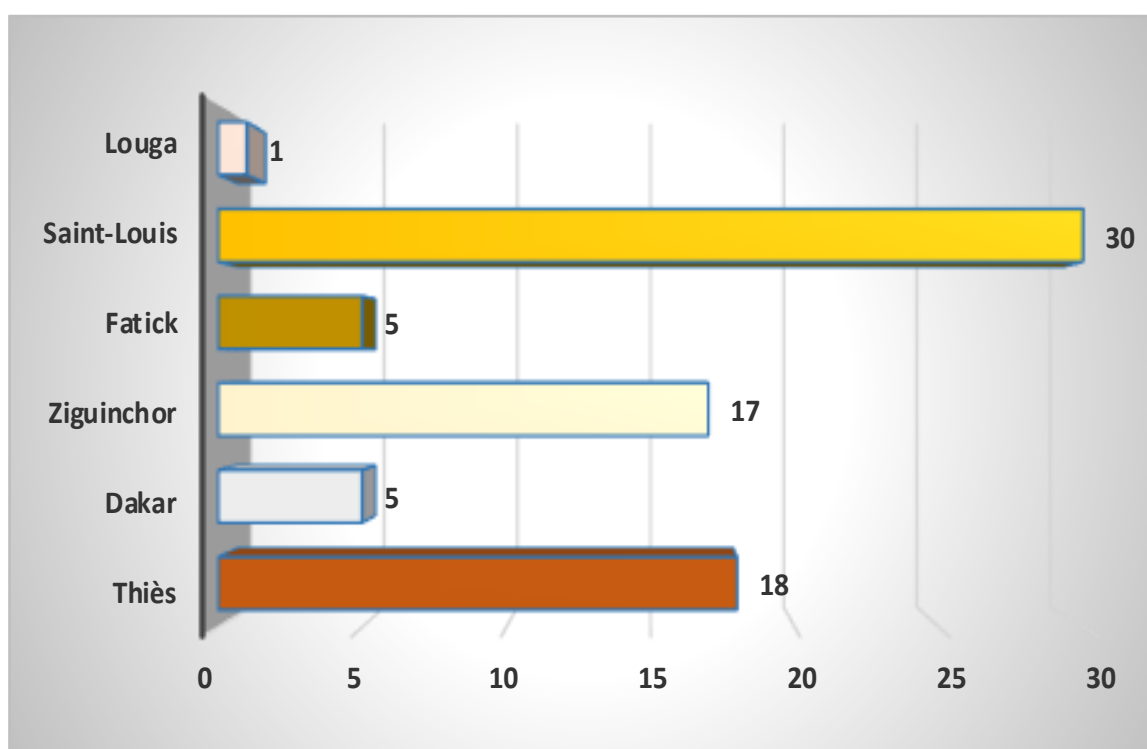


IV. ACTIVITES DE LA SECURITE DES PECHEURS ARTISANS

IV.1 : Bilan des événements marins par régions

REGIONS	ACCIDENTS	PORTES DISPARUS	RESCAPES	MORTS	VCE matériel perdu en F CFA
Thiès	18	18	62	8	29 183 000
Dakar	5	3	4	2	4 750 000
Ziguinchor	17	11	51	16	1 500 000
Fatick	5	2	9	2	11 272 500
Saint-Louis	30	41	219	6	39 155 000
Louga	1	1	10	-	-
Total 2024	76	76	355	34	85 860 500 F CFA
Rappel 2023	100	99	474	36	160 527 000 F CFA
Variation	-24	-23	-119	-2	-74 666 500 F CFA
Evolution %	-24%	-23%	-25%	-6%	-47%

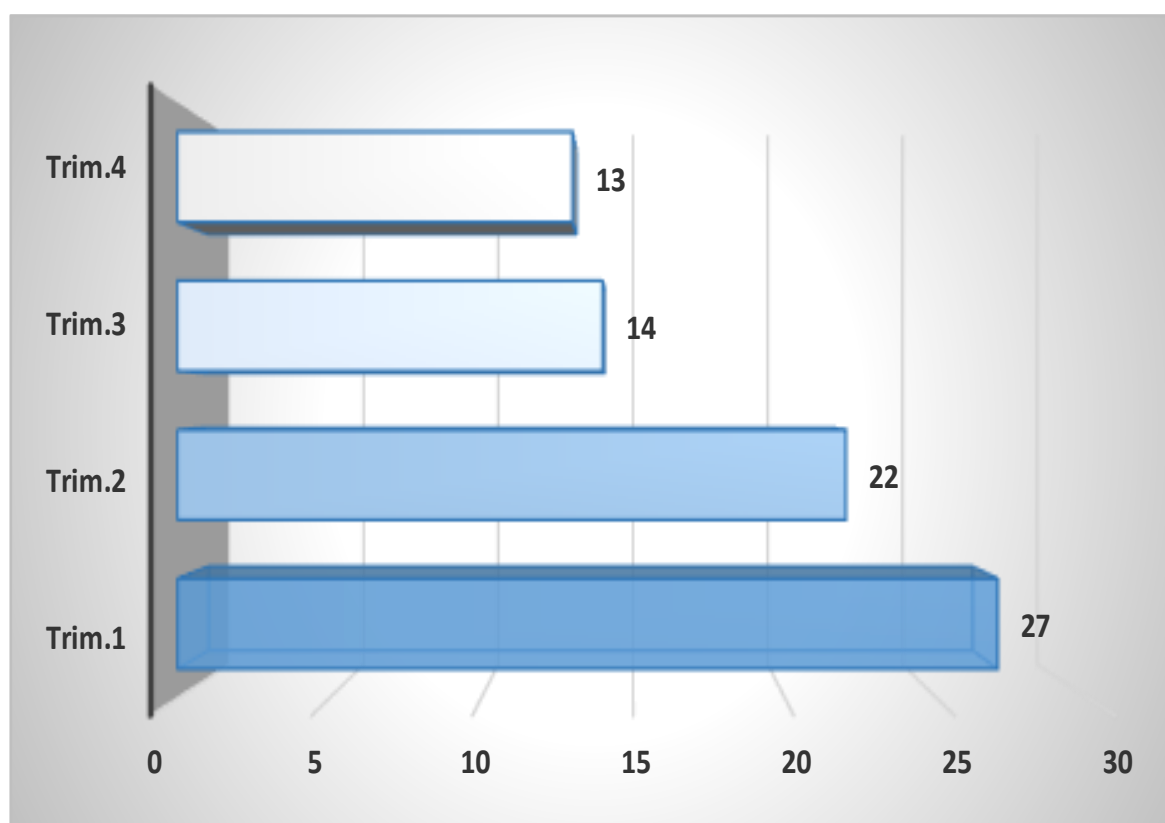
IV.1.1 : Graphique du nombre d'accidents par région



IV.2: Bilan des évènements marins par trimestre

Régions	Nombre d'accidents	Nombre de Personnes Portées disparues (PPD)	Nombre de Pertes en vie humaines (PVH)	Total PPD+PVH	Montant des dégâts matériels	Nombre de personnes rescapées
Trim.1	27	18	18	36	64 000 000	142
Trim.2	22	20	6	26	13 085 500	135
Trim.3	14	26	1	27	8 775 000	56
Trim.4	13	12	9	21	-	22
Total 2024	76	76	34	110	85 860 500	355
Rappel 2023	100	99	36	135	160 527 000	474
Variation	-24	-23	-2		-74 666 500	-119
Evolution %	-24%	-23%	-6%		-47%	-25%

IV.2.1 : Graphique des évènements marins par trimestre



IV.2.2 Typologie annuelle des accidents 2024

MOIS	ACCIDENTS	NATURE	CAUSES	BILAN
Trim. 1	27	- Chavirement - Noyade - Destruction de matériels - Chute - Noyade - Collision - Perte de matériel	❖ Houle dangereuse ❖ Eclatement de pirogue ❖ Vent violent ❖ Incendie aux abords de la pirogue ❖ Mer agitée ❖ Houle dangereuse ❖ Mauvaise manœuvre ❖ Surcharge	- 18 morts - 18 disparus - 142 rescapés - V : 64 000 000F CFA
Trim. 2	22	- Chavirement - Chute - Noyade - Perte de matériel - Destruction filets	❖ Heurt de banc de sable ❖ Vent fort ❖ Météorologie défavorable ❖ Surcharge (pirogue clandestine) ❖ Houle dangereuse ❖ Destruction de filets ❖ Trainage du filet ❖ Déséquilibre de la pirogue	- 06 morts - 20 disparus - 135 rescapés - V : 13 085 500 F CFA
Trim. 3	14	- Chavirement - Perte de matériel - Noyade - Chute - Destruction de matériels	❖ Basculement de la pirogue ❖ Houle dangereuse ❖ Cassure de la pirogue ❖ Négligence ❖ Mauvais manœuvre ❖ Houle dangereuse ❖ Météo défavorable	- 01 mort - 26 disparus - 56 rescapés - V : 8 775 000 F CFA
Trim. 4	13	- Noyade - Chavirement - Perte de matériel - Destruction de matériels - Collusion	❖ Mauvais manœuvre ❖ Baignade ❖ Météo défavorable ❖ Disparition de la pirogue ❖ Météo défavorable	- 09 morts - 12 disparus - 22 rescapés - V : 00

V : Suivi de la gestion des gilets de sauvetage

V.1 : Distribution de gilets de sauvetage

BENEFICIAIRES	NOMBRES DE GILETS
Gilets offerts aux pêcheurs	18 200
Gilets offerts aux institutions et associations	7 010
TOTAL	25 210

